

ANNEXE 2

Publicité de l'enquête

Sommaire

- Arrêté de mise à enquête du 06/04/2016
- Certificat d'affichage du Maire en date du 29/04/2016
- Premier avis de mise à enquête publique (format A4 affiché à la mairie)
- Affiche d'avis de mise à enquête publique (format A2 affiché sur l'immeuble)
- Affiche d'avis de mise à enquête publique (format A2 affiché à la mairie)
- Attestations de parution Midi libre des 9/05 et 24/05/2016
- Attestations de parution La Marseillaise des 9/05 et 24/05/2016
- Signification d'arrêté préfectoral à M. ICARDI

Arrêté de mise à enquête publique



PRÉFET DU GARD

Direction des Collectivités et du Développement Local

Bureau de l'Urbanisme et des Affaires Foncières

Nîmes, le 06 avril 2016

ROQUEMAURE

Projet de réhabilitation de l'immeuble sis 44 boulevard national pour la création d'un office de tourisme et de logements destinés à la location

ARRETE N° 30-2016-04-06-008 PORTANT OUVERTURE D'ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Le Préfet du Gard, Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-117-0006 en date du 26 avril 2012 prescrivant des enquêtes d'utilité publique et parcellaire sur le projet d'acquisition, par la commune de Roquemaure, d'un immeuble à l'état d'abandon manifeste en vue de sa démolition et de l'aménagement d'un espace public (placette) ;

Vu le dossier constitué conformément à l'article R11-3. et R11-19 du code de l'expropriation, et les registres se rapportant à ces enquêtes ;

Vu le plan et l'état parcellaires ;

Vu les pièces constatant que l'avis d'ouverture d'enquête a été publié, affiché en mairie et inséré dans deux journaux diffusés dans le département huit jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, et que le dossier de l'enquête est resté déposé en mairie de Roquemaure pendant 18 jours consécutifs, du 1^{er} au 18 juin 2012 inclus ;

Considérant que le commissaire enquêteur a émis des conclusions favorables à l'exécution du projet ;

Vu la note de synthèse établie par le maître d'ouvrage, exposant les motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique du projet ;

Vu l'arrêté N° 2012-289-0005 du 15 octobre 2012 déclarant d'utilité publique l'acquisition d'un immeuble à l'état d'abandon manifeste en vue de sa démolition et de l'aménagement d'un espace public (placette) sur la commune de Roquemaure, et cessible la parcelle AH 298,

Vu l'ordonnance d'expropriation du 3 avril 2013,

1

Vu le jugement d'expropriation du 23 avril 2014,

Vu l'acte de cession signé le 13 janvier 2015

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Roquemaure du 11 juin 2015 décidant du changement d'affectation de l'immeuble initialement prévu et actant la demande d'ouverture d'une nouvelle enquête publique,

Considérant le changement de destination de cette opération déjà déclarée d'utilité publique,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Roquemaure en date du 17 décembre 2015 demandant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique en vue du **projet de réhabilitation de l'immeuble sis 44 boulevard national pour la création d'un office de tourisme et de logements destinés à la location à Roquemaure,**

Vu le dossier du projet, et notamment :

- la notice explicative,
- le plan de situation,
- le plan général des travaux et les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants,
- l'appréciation sommaire des dépenses,
- la délibération du conseil municipal de la commune de Roquemaure,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles L.110-1 et suivants, L.121-1 et suivants, R111.1 et suivants, R112-1 et suivants et R121-1 et suivants ;

Vu la liste départementale des commissaires enquêteurs pour l'année 2016 ;

Vu la décision n° E16000026 / 30 en date du 14 mars 2016 du tribunal administratif de Nîmes ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

ARRETE

Article 1 :

Il sera procédé à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique en vue du projet de réhabilitation de l'immeuble sis 44 boulevard national **pour la création d'un office de tourisme et de logements destinés à la location à Roquemaure;**

Article 2 :

Les pièces du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, ainsi qu'un registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Roquemaure adressée 1 cours Bridaine BP4 30150 Roquemaure, **pendant 19 jours consécutifs, du lundi 23 mai 2016 au vendredi 10 juin 2016 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture des bureaux, et consigner éventuellement ses observations sur le registre.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de Roquemaure (A l'attention du commissaire enquêteur Monsieur Jean-François CAVANA Mairie de Roquemaure 1 cours Bridaine BP4 30150 Roquemaure), siège de l'enquête. Ces observations seront annexées sans délai au registre.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Roquemaure 8 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, et publié par tous autres procédés en usage dans la commune.

Un avis d'enquête sera inséré en caractères apparents dans deux journaux paraissant dans tout le département, 8 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci.

Il sera justifié de l'accomplissement de ces formalités par un certificat de publication et d'affichage établi par le Maire de Roquemaure, et par un exemplaire des journaux qui seront joints au dossier d'enquête ;

Article 4 :

Le commissaire enquêteur transmettra, dans un délai d'un mois après la clôture de l'enquête, le dossier d'enquête et le registre au Préfet du Gard, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée pendant une durée d'un an en préfecture du Gard (direction des collectivités et du développement local / bureau de l'urbanisme et des affaires foncières) et en mairie de Roquemaure.

Article 5 :

La publication du présent arrêté sera faite par la commune de Roquemaure sous pli recommandé avec accusé de réception au propriétaire de l'immeuble AH n°298 pour lequel, à l'issue d'une procédure d'abandon manifeste, le tribunal de grande

instance de Nîmes a ordonné l'expropriation par jugement du 23 avril 2014 au profit de la commune de Roquemaure devenue propriétaire du bien le 13 janvier 2015,

Article 6 :

Est désigné en qualité de Commissaire enquêteur titulaire par le tribunal administratif de Nîmes:

Monsieur Jean-François CAVANA,

Monsieur Jean-Claude CAVUSCENS, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur siégera en mairie de Roquemaure (1 cours Bridaine BP4 30150 Roquemaure) et y recevra personnellement les personnes intéressées :

- le lundi 23 mai de 9H00 à 12H00 (jour de l'ouverture de l'enquête)
- le samedi 4 juin de 9H00 à 12H00
- et le vendredi 10 juin de 13H30 à 16H30 (jour de clôture de l'enquête,

Article 7 :

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Maire de Roquemaure,
 - Messieurs les Commissaires enquêteurs (titulaire et suppléant),
 - Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
 - Monsieur le Président du tribunal administratif de Nîmes,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

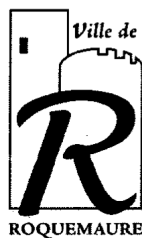
Fait à Nîmes, le 06 AVR. 2016

Le Préfet, par délégation
Le Secrétaire général



Denis OLAGNON

**Toute contestation de cet arrêté
devra intervenir dans les 2 mois à compter
de sa publication, devant le tribunal
administratif de NIMES**



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, André HEUGHE, maire de la commune de Roquemaure (30 150), atteste que l'**avis d'enquête publique** préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de réhabilitation de l'immeuble sis 44 boulevard national pour la création d'un office de tourisme et de logements destinés à la location, **est affiché depuis le 28 avril 2016 et jusqu'à la clôture de l'enquête, soit le 10 juin 2016.**

Fait à Roquemaure, le 29 avril 2016

Le Maire,



André HEUGHE

• Mairie de Roquemaure - 1 cours Bridaine - 30150 Roquemaure •
www.mairie-roquemaure.fr - accueil@mairie-roquemaure.fr
Tél : 04 66 90 54 34 - Fax : 04 66 82 50 57

Premier avis de mise à enquête publique (format A4 affiché à la mairie)

Projet de réhabilitation de l'immeuble en L - Travaux publics pour la création d'un office de tourisme et de logements destinés à la location.

COMMUNE DE ROQUEMAURE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DU PROJET

Par arrêté préfectoral n° 20-2016-04-06-000 du 06 avril 2016, l'enquête publique ouverte, sera ouverte à la mairie de Roquemaure, pendant 15 jours consécutifs, du lundi 27 mai 2016 au vendredi 10 juin 2016 inclus.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête destiné à recevoir les observations du public, seront déposés durant cette période en mairie de Roquemaure : 1 avenue Bédouin 30130 Roquemaure, ou de mercredi à vendredi aux heures normales d'ouverture des bureaux au public, soit du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 17 h 00 et de 17 h 30 à 20 h 30.

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à l'aide de nos modèles, voire et pourquoi pas le commissaire enquêteur. Les observations pourront être également adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié en mairie de Roquemaure à l'adresse suivante - Mairie de Roquemaure. A l'attention du commissaire enquêteur Monsieur Jean-François CAYANA 1 avenue Bédouin 30130 Roquemaure. Celles-ci seront annexées au registre d'enquête.

Monsieur Jean-François CAYANA est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le tribunal administratif de Nîmes et Monsieur Jean-Claude CASTELCENS, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur réside à la mairie de Roquemaure (avenue Bédouin 30130 Roquemaure) et recevra personnellement les personnes intéressées :

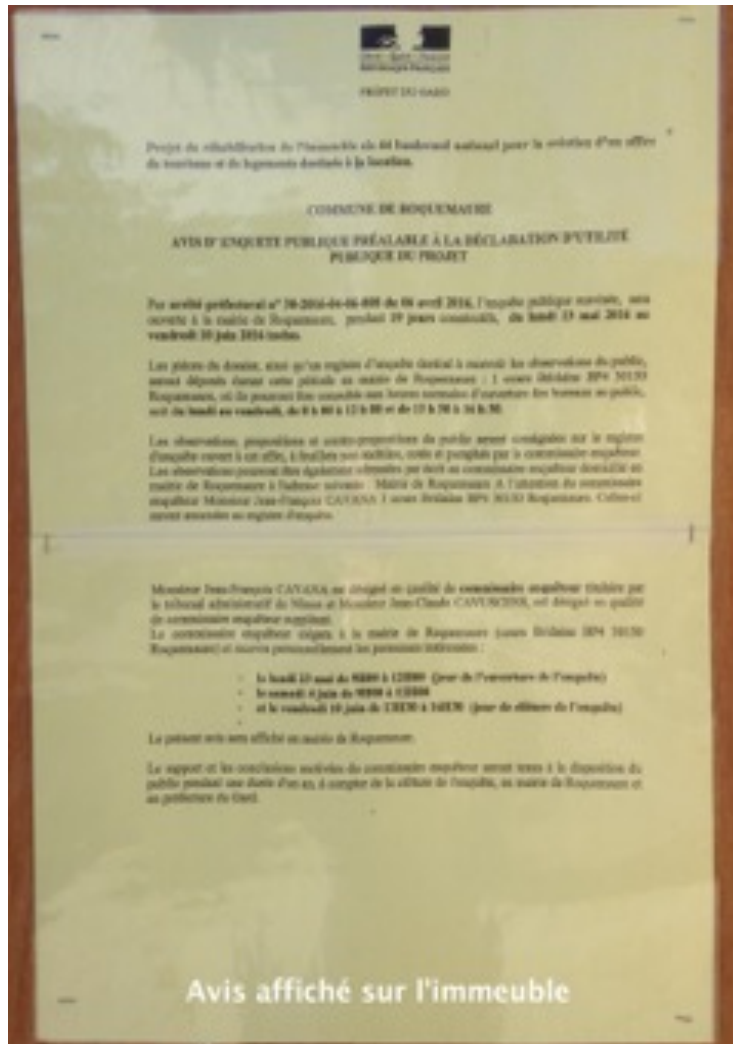
- le lundi 27 mai de 9H00 à 12H00 (jour de l'ouverture de l'enquête)
- le vendredi 4 juin de 9H00 à 12H00
- et le vendredi 10 juin de 13H30 à 16H30 (jour de clôture de l'enquête)

La présente sera aussi affichée en mairie de Roquemaure.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mises à la disposition du public pendant une durée d'un an, à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Roquemaure et en préfecture du Gard.

Avis A4 sur le panneau de la mairie

- Affiche d'avis de mise à enquête publique (format A2 affiché sur l'immeuble)



- Affiche d'avis de mise à enquête publique (format A2 affiché à la mairie)



- Attestations de parution La Marseillaise des 9/05 et 24/05/2016

8 La Marseillaise / Lundi 9 mai 2016

LANGUEDOC / SERVICES

GARD

NÎMES

La Marseillaise du Languedoc

20 rue Jean-Reboul, 1er étage
Tél. : 04 66 27 95 58 Fax: 04 66 06 55 35
Courriel :
agnimes@lamarseillaise.fr
Agenda
agendalanguedoc@lamarseillaise.fr
Annonces légales du Gard
vaucusepub@lamarseillaise.fr
04 90 14 86 80
Site internet : lamarseillaise.fr
Siège central : 17-19 cours d'Estiennes
d'Orves - BP 1862 13222 Marseille Cedex.
Tél. : 04 91 57 75 00

URGENCES

Commissariat de police

04 66 37 30 00

Gendarmerie

04 66 38 50 00

Pompiers

04 66 02 65 00 / 18

Hôpital Carremeau

Place du Pr R. Debré

04 66 68 68 68

SERVICES

Préfecture

2 Rue Guillemette

Du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45

0820 09 1172

Palais de Justice

Boulevard des Arènes

04 66 76 47 00

Tribunal Administratif

16 avenue Feuchères

04 66 27 37 00

Tribunal des Prud'hommes

46 Rue Porte de France

04 66 67 27 45

Nîmes Métropole

13 Rue Jean-Perrin

04 66 36 10 81

Mairie

Place de L'Hotel de ville

04 66 76 70 01

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h

sauf samedi de 9h à 12h

Services techniques de la ville de Nîmes

152 avenue Robert-Bompard

04 66 70 75 75

Ouvert du lundi au jeudi de 8h à 18h

sauf vendredi de 8h à 17h.

CAF

321 rue Maurice-Schumann

08 10 25 30 10. Ouverture de 8h30 à 16h

Office de tourisme

6 rue Auguste

04 66 58 38 00

Ursaf

77 chemin Mas de Boudan

04 66 28 72 12

Union locale CFDT

22 rue Colbert

04 66 67 98 70

Union locale FO

5 rue Bridaine

04 66 36 67 67

Union locale FSU

36 rue de Lièvre

04 66 36 65 50

Union locale Solidaire

2 cours Nemausus

04 66 84 51 99

CULTURE

Pont du Gard

400 route du Pont du Gard

04 66 37 50 99

Parcs Exposition

230 avenue du Languedoc

04 66 84 39 39

Du lundi au dimanche de 10h à 19h

Théâtre de Nîmes

1 Place de la Calade

04 66 36 65 10

Salle Christian-Liger

Du lundi au vendredi de 8h à 18h et le sa-

medi de 9h à 12h

Place Hubert-Rouger

04 66 76 74 49

Le Périscope

Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h

4 Rue de la Vierge

04 66 76 10 56

La Paloma

250 chemin de l'aérodrome

04 11 94 00 10

Bureau de location des Arènes de Nîmes

Rue de la violette

04 66 70 00 88

Le Prolé

20, Rue Jean-Reboul

Cinéma le Sémaphore

25 rue Porte de France

04 66 67 63 11

Cinéma Kinépolis

130 rue Michel-Debré

04 66 04 48 00

Cinéma Forum centre

3 rue Poise

04 66 67 29 94

UZÈS

URGENCES

ERDF Sécurité dépannage

08 10 33 30 30

GRDF intervention d'urgence ou odeur de gaz

08 10 43 30 30

Police municipale

04 66 76 47 00

Police intercommunale

04 66 02 09 28

Pompiers

12 ou 18

Urgences médicales

15

Centre hospitalier Le Mas Carreiron

04 66 62 69 00

Gendarmerie

04 66 22 54 66

Sida infos service

06 80 36 63 66

SERVICES

Mairie

04 66 03 48 48

Après 17h et le week-end contacter le

Général des eaux (assainissement)

24h/24 08 11 90 05 00

Office de tourisme

Place Albert 1er

04 66 22 68 88

Du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de

14 à 18h, le samedi de 10h à 13h. Ferme-

ture les dimanches et jours fériés.

CULTURE

Office municipal de la culture d'Uzès

Hôtel de ville

04 66 03 10 72

Musée d'art et d'histoire de l'Uzège

Ancien Evêché

04 66 22 40 23

Du 1er au 30 juin de 15h à 18h, fermeture

le lundi.

Cinema Le capitole

11 rue Xavier Sigalon

08 92 88 22 74

Association Théâtre populaire d'Uzès

Place de l'Evêché

BEAUCAIRE

URGENCES

SOS médecin

3624

Commissariat

Chemin des Romains

Pharmacie de garde

3237

Pompiers

18

ERDF

06 10 33 30 30

Sécurité de dépannage de gaz

08 00 47 33 33

SERVICES

Mairie

Hôtel de Ville - place Georges-Clemen-

ceau, BP 134

De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tel. : 04 66 59 10 66

Fax: 04 66 59 30 40

Courriel électronique :

webmestre@beaucaire.fr

Mairie annexée de la Moulinelle

Centre commercial de la Moulinelle,

place du 8 mai 1945

04 66 68 23 75

ALÈS

La Marseillaise du Languedoc

agnales@lamarseillaise.fr

URGENCES

Hôpital

811 avenue du docteur Jean-Goubert

SERVICES

Mairie

Mairie PRIM' : Pôle de ressources d'in-

formations multiservices. Services

concernés : Pôle Citoyenneté, Pôle En-

fance-Jeunesse, Pôle Temps libre et Pôle

Développement du Territoire.

11 Rue Michelet

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de

13h30 à 17h.

04 66 56 11 00

BAGNOLS-SUR-CÈZE

URGENCES

Centre hospitalier

7 avenue Alphonse-Daudet

04 78 10 10 11

Clinique la Garaud

217 rue André-Penchenier

04 66 90 60 60

Commissariat

Rue Gentil

04 66 90 63 90

Gendarmerie nationale

435 avenue Roger-Salengro

04 66 89 60 29

SERVICES

Mairie

Place Auguste Mallet

04 66 50 50 50

Mission locale d'insertion

5 Rue des jardins du souvenir

04 66 89 09 34

Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien

140 Avenue du Commando Vigan

Braquet

04 66 89 51 55

LE-GRAU-DU-ROI

URGENCES

CHU (Centre hospitalier universitaire Nîmes)

Route de Carnon

04 66 02 25 00

Gendarmerie

227 route Marines Port Camargue

04 66 83 21 15

SERVICES

Mairie

1 place Libération

04 66 73 94 22

Centre communal d'actions sociales

Allée Victor-Hugo

04 66 35 54 83

Service des eaux (SDEI)

60 route F. de Mirman

08 10 36 33 63

Société nationale des sauveteurs en mer

04 66 38 36 49

SOMMIÈRES

URGENCES

Centre hospitalier

Le Mas Carreiron

04 66 80 32 70

Pompiers

Avenue Raoul-Gausson

04 66 80 88 55

Croix Rouge

3 rue Abbé Fabre

04 66 80 36 71

Gendarmerie

Avenue Raoul-Gausson

04 66 80 03 29

SERVICES

Mairie

27 quai Frédéric-Gaussonneus

04 66 80 88 00

<

ALÈS Alès en Ciel occupera les arènes durant les trois jours du prochain week-end

Ce sera la 3ème édition de cette manifestation Alès en Ciel organisée par l'église protestante d'Alès et l'association Alès en Ciel. Le but, disent les organisateurs, est de « trouver du sens à sa vie alors que nous traversons une période sombre ».

Pour faire passer ce message qui se veut à la fois ouvert et pacifique, toute une série de rendez-vous sera proposée aux arènes bien sûr mais aussi à la Maison Protestante alsésienne avenue Marcel Cachin et rue Jean-Castagno avec de nombreux ateliers de réflexion. Un pourna particulièrement attirer l'attention puisqu'il évoquera l'idée de « Science et foi, est-ce vraiment opposé ». Cet atelier sera dirigé par Etienne Verdaz ancien responsable de la centrale de Marcoulle. Cette année, l'organisation a souhaité apporter une nouveauté avec un tournoi de foot mais aussi de volley, qui aura pour cadre samedi, le prestigieux stade de la Prairie.

Et bien sûr la musique ne sera pas oubliée de la fête puisque un premier concert sera donné le vendredi 27 mai à 21h par le groupe Meak aux arènes du Tempéras suivi de Antydol.

Un autre concert sera donné toujours aux arènes le samedi 28 mai avec Antydol qui chantera pour les enfants à 18h15 et sera suivie à 20h30 par Héritage (jazz). C'est une scène gospel qui bouclera cette journée avec Gospel Train, terre Habitée, l'ArSpel et les Voix sans Chaines.

Enfin dimanche après-midi dernier concert de cette manifestation à 14h30 avec du gospel proposé par Blessed Sisters. Et bien sûr les repas ne sont pas oubliés et pourront être servis sur place moyennant la somme de 9 euros pour les adultes et 4 euros pour les enfants en s'inscrivant au 07 86 81 08 18.

A.L.

Infos sur www.alesenciel.org



Les organisateurs travaillent d'arrache-pied à la mise en place d'un festival qui se déroulera autour de la musique, la danse et le sport. A.L.



L'église Saint-Dominique au Chemin bas d'Avignon. JPM

Nîmes, un riche patrimoine du XXe siècle

Architecture

Deux édifices dus à l'architecte nîmois Joseph Massota viennent d'être classés au Patrimoine du XXe siècle.

La municipalité n'a pas -encore!- communiqué sur cette décision du ministère de la Culture.

NÎMES

A force de ne considérer que le patrimoine romain de la cité, la municipalité de Nîmes en délaisserait-elle la richesse de l'architecture contemporaine existant sur son territoire ? C'est que redoute Catherine Bernié-Boissard qui a découvert récemment et presque par hasard un arrêté préfectoral passé totalement sous silence par la municipalité. Cet arrêté date du 29 décembre 2015 n'est pourtant pas sans intérêt pour la ville et la campagne qu'elle mène actuellement pour voir inscrit son Patrimoine à l'Unesco. Par cet arrêté, le préfet de Région attribue en effet le label « Patrimoine du XXe siècle » à plusieurs édifices nîmois construits dans la seconde moitié du siècle dernier, et pas si lointain ! Il s'agit en particulier de l'immeuble de la Sada, rue Scatisse en centre-ville et du restaurant universitaire à Saint-Oésaire. Deux bâtiments du même architecte, Joseph Massota, dont l'œuvre est déjà remarquée par le ministère de la Culture puisqu'il est également l'auteur de l'église Saint-Dominique au Chemin bas d'Avignon, elle aussi classée.

Grâce à l'intervention d'une association nationale, la façade de

l'ancien cinéma K7, boulevard Victor-Hugo a elle aussi été préservée. Ces deux édifices supplémentaires complètent un patrimoine « contemporain » déjà riche, notamment de l'immeuble Nemausa de Jean Nouvel, route d'Arles qui selon l'adjoind à la culture, Daniel Jean Valade, attire chaque année à Nîmes des centaines d'étudiants en architecture. Raison de plus pour valoriser ce classement !

Conçu en 1970 par l'architecte Joseph Massota, à l'initiative de la municipalité Jourdan et de son adjoind Henri Gaillard, Joseph Massota avait déjà construit à Nîmes l'église Saint-Dominique, la Maison de l'Agriculture, l'immeuble de la Sada, également labellisé, rappelle Catherine Bernié-Boissard. Le restaurant universitaire de 330 places est, lui, situé au sommet d'une colline boisée, à proximité des quartiers de Pissevin et Valdegeour.

« Le parti architectural part d'une idée simple, explique Anne-Marie Lianta, architecte du CAUE : faire profiter au maximum les usagers de la vue panoramique depuis la colline. Joseph Massota est un adepte des courbes et plusieurs de ses projets sont circulaires (le chalet hors-sac conçu la même année pour la station de ski de Prat-Peyrot, à Valleraugue sur le Mont Aigoual, par exemple). Par ailleurs, il recherche probablement, comme dans le quartier nîmois du Chemin-Bas d'Avignon où il a implanté une église en forme de harique, un contrepoint aux immeubles des années 1960 tout proches, aux formes rectilignes. (...) Dès sa construction, le bâtiment est dit « de conception futuriste ». Il a « la forme étrange d'une soucoupe reposant sur un cylindre ».

JPM
Soutenir Nîmes au Patrimoine mondial : www.jesoutiensnimes.fr

NÎMES-MANDUEL Le collectif pour le maintien de la gare en centre-ville reçu en préfecture

Le collectif pour le maintien de la gare TGV en cœur de ville sera reçu ce matin par le secrétaire général de la préfecture du Gard. Cette rencontre sera l'occasion de rappeler

notre opposition au projet de gare TGV de Manduel, et d'interroger le représentant de l'Etat sur les projets du gouvernement sur une question centrale pour l'organisation des transports dans notre ville, dans notre département, dans notre région, « estime pour le collectif Sylvette Fayet, élue Front de gauche, conseillère municipale et communautaire de Nîmes. Le collectif s'oppose à la réalisation d'une gare TGV à Manduel.

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

GARD - 20, rue Jean Reboul - 30000 NÎMES
agnimes@lamarseillaise.fr

Renseignements et devis : vauchusepub@lamarseillaise.fr / tél. 04.90.14.86.60



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU GARD

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

AVIS MODIFICATIF D'AUTORISATION

Commune de NÎMES

Par arrêté préfectoral N°30-2016-05-16-001 du 18 mai 2016, est autorisée, au titre du code de l'environnement, la modification de l'arrêté n° 2014-324-0007 du 20 novembre 2014 concernant le fonctionnement du bassin des Antiquailles sur la commune de Nîmes.

Le texte intégral de cet arrêté peut être consulté en mairie de Nîmes, au guichet unique de l'Eau, situé à la Direction départementale des Territoires et de la Mer, 89 rue Wéber à Nîmes et sur le site internet de la Préfecture du Gard : www.gard.gouv.fr.



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU GARD

Projet de réhabilitation de l'immeuble sis 44 boulevard National pour la création d'un office de tourisme et de logements destinés à la location.

COMMUNE DE ROQUEMAURE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DU PROJET

Par arrêté préfectoral n°30-2016-04-06-008 du 06 avril 2016, l'enquête publique susvisée, sera ouverte à la mairie de Roquemaure, pendant 19 jours consécutifs, du **lundi 23 mai 2016 au vendredi 10 juin 2016 inclus**.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête destiné à recevoir les observations du public, seront déposés durant cette période en mairie de Roquemaure : 1 cours Bridaine BP4 - 30150 Roquemaure, où ils pourront être consultés aux heures normales d'ouverture des bureaux au public, soit du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur. Les observations pourront être également adressées par écrit, au commissaire enquêteur domicilié en mairie de Roquemaure à l'adresse suivante :

Mairie de Roquemaure à l'attention du commissaire enquêteur Monsieur Jean-François CAVANA, 1, cours Bridaine BP4 - 30150 Roquemaure. Celles-ci seront annexées au registre d'enquête. Monsieur Jean-François CAVANA est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le tribunal administratif de Nîmes et Monsieur Jean-Claude CAVUSCENS, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Le commissaire enquêteur siègera à la mairie de Roquemaure (cours Bridaine BP4 30150 Roquemaure) et recevra personnellement les personnes intéressées :

- le **lundi 23 mai de 9H00 à 12H00** (jour de l'ouverture de l'enquête)

- le **samedi 4 juin de 9H00 à 12H00**

- et le **vendredi 10 juin de 13H30 à 16H30** (jour de clôture de l'enquête)

Le présent avis sera affiché en mairie de Roquemaure.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an, à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Roquemaure et en préfecture du Gard.

90625

S.C.P.
Jean-Claude FERNANDES
Marie-Christine FRASSIN
Maritchu ESPIL
Huissiers de Justice
associés
1, Place Alexandre Farnèse -
Immeuble Le Giotto - 1er étage
84000 AVIGNON
Tél 04.90.16.43.43
Fax 04.90.16.43.44
www.huissiers84.fr

**Paiement sécurisé sur
site internet
www.huissiers84.fr
ou par téléphone**



**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

COUT DE L'ACTE	
SCT Transport	7,67
Honoraires	72,80
Taxe forf. Art. 302 CGI	13,04
Coût remise à personne	
T.V.A. 20,00 %	16,09
Total T.T.C. Euros	109,60
Coût remise à tiers	
T.V.A. 20,00 %	16,09
Affranchissement	1,89
Total T.T.C. Euros	111,49



Références : MD47002 / 5994
/ 02/05/2016

Dossier D. CAVANA

N° Acte : MD47002_7_5994_02/05/2016 Dossier : MD47002
Référence : ICARDI / COMMUNE DE ROQUEMAURE

**SIGNIFICATION D'ARRETE PREFECTORAL PORTANT
OUVERTURE D'ENQUETE PREALABLE A LA
DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE**

L'AN DEUX MILLE SEIZE et le NEUF MAI

Nous, S.C.P. Jean-Claude FERNANDES, Marie-Christine FRASSIN & Maritchu ESPIL, Huissiers de Justice associés 1, Place Alexandre Farnèse - Immeuble Le Giotto - 1er étage - 84000 AVIGNON, l'un d'eux soussigné

A la demande de COMMUNE DE ROQUEMAURE ayant son siège sur ladite commune, Hôtel de Ville, représentée par son Maire en exercice domicilié audit siège en cette qualité,

Elisant domicile en notre étude et en Mairie de tous lieux d'exécution.

A Monsieur ICARDI ALDO domicilié 21 AVENUE ETIENNE MARTELANGÉ 84000 AVIGNON,

VOUS SIGNIFIE ET VOUS REMETS COPIE d'un arrêté préfectoral sur quatre pages recto, portant le numéro 30-2016-04-06-008, fait et signé à NIMES (GARD) le 06 avril 2016 par Monsieur le Préfet et, par délégation, par Monsieur Denis OLAGNON, Secrétaire Général, portant ouverture d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et concernant un projet de réhabilitation de l'immeuble sis 44 Boulevard National pour la création d'un office de tourisme et de logements destinés à la location.

La présente signification vous est faite afin que vous n'en ignoriez.

REÇU LE
12 MAI 2016

Mairie de ROQUEMAURE

S.C.P.
Jean-Claude FERNANDES
Marie-Christine FRASSIN
Maritchu ESPIL
Huissiers de Justice
associés
1, Place Alexandre Farnèse -
Immeuble Le Giotto - 1er étage
84000 AVIGNON
Tél 04.90.16.43.43
Fax 04.90.16.43.44
www.huissiers84.fr

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

COUT DE L'ACTE (Décret 095-1080 du 12-12-1996)
Art A. 444-48 Transp. 7,67
Honoraires acte non tarifé 72,80
T.V.A. 20,00 % 16,09
Taxe Art. 302 Bis Y CCI 13,04
Total T.T.C. Euros 109,60



MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

Numéro de l'acte MD47002 7
Dossier COMMUNE DE ROQ/ICARDI ALDO
Références ICARDI / COMMUNE DE ROQUEMAURE
SIGNIFICATION

L'an DEUX MILLE SEIZE et le 9 Mai

POUR : **Monsieur ICARDI ALDO**
21 AVENUE ETIENNE MARTELANGE
84000 AVIGNON

Cet acte a été remis par Clerc Assermenté dans les conditions ci-dessus indiquées et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

Au domicile du destinataire auquel nous avons remis copie du présent acte en parlant à sa personne ainsi déclarée.

Coût définitif : **109.60 €**

Visées par nous, conformément à la loi, les mentions ci-dessus relatives à la signification.

Jean-Claude FERNANDES Marie-Christine FRASSIN Maritchu ESPIL

